

Zeitschrift: Protar
Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes
Band: 7 (1940-1941)
Heft: 10

Artikel: la D.A.P. en terre vaudoise et en pays romand
Autor: Naef, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-362811>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

für solange, als dieser Krieg dauert. Sie ist es aber auch nachher. Die Friedenszeit wird hart werden — und wer nicht inzwischen auch hart geworden, geht unter im Kampf ums Dasein. Das gilt für den Einzelnen wie für die Gemeinschaft, für den Bürger wie für das Volk.

Damit kommen wir zur eidgenössischen Besinnung. Denken wir uns nur um einen kurzen Zeitabschnitt, auf die letzten Vorkriegsjahre zurück und vergleichen wir die Lage, wie sie damals war, mit den Gedanken, die wir eben festgelegt haben (und auch das wieder im Bestreben, die Dinge zu sehen, wie sie waren, und nicht, wie wir sie uns gewünscht hätten).

Geborene Soldaten sind selten. Die andern muss man zuerst dazu erziehen. Dieser Erziehung sind fast unüberwindliche Schwierigkeiten entgegen gestanden, beruhend auf Bequemlichkeit und Mangel an Einsicht.

Seit bald 150 Jahren hat der Krieg unser Land verschont — vielleicht nicht zu seinem Wohle. Das Wissen um Inhalt und Wesen eines Krieges ist immer schmäler geworden; mehr und mehr ist man auf die Vermittlung anderer angewiesen gewesen (wenn man darauf Wert gelegt hat — häufiger hat man verzichtet, und geändert hat sich diese Einstellung erst, als plötzlich die Gefahr riesengross zu werden schien). Der Hang zum militärischen Schlagwort, der sich in erschreckendem Masse breit machte, ist der deutlichste Ausdruck dieser gefährlichen Schwäche gewesen.

Die Notwendigkeit soldatischer Haltung wurde nur für den Kriegsfall anerkannt, wo sie augenfällig vorhanden ist. Soldatische Haltung auch für den Frieden, auch für den Bürger zuhause — diese Forderung anzuerkennen, hat man (häufig aus einer Verschätzung der demokratischen Ideale) die Einsicht nicht aufgebracht. Ganz abgesehen davon, dass es mit der Einsicht allein auch nicht getan gewesen wäre. Wir sind kein Volk von Dichtern und Denkern. Wir sind nicht einmal ein kriegerisches Volk mehr. Die Armee ist vom Volke her «demokratisch» beeinflusst worden, statt dass soldatische Gedanken ins Volk gedrungen wären.

Dass soldatische Haltung die Hingabe bis zum letzten in sich schliesst, hat man auch wieder als Extremfall begriffen; dass sich aber diese Hingabe auch in Kleinigkeiten erweisen kann und muss, das einzusehen, war unbequem und schon deshalb fast unmöglich. Es war die Stellung des «Wenn es dann darauf ankommt, sind wir auch dabei» (aber erst dann!).

Von der geistigen Hingabe sprechen wir lieber gar nicht. Auf die Macht des Schlagwortes haben wir hingewiesen. Der Dilettantismus hat Orgien gefeiert.

Hoffnungslosigkeit hätten einen übermannen können, wenn man allen diesen Tatsachen und Erscheinungen hilflos hat gegenüberstehen müssen, und man wäre zunächst geneigt gewesen, seine ganze Zuversicht allein auf die «Providentia Dei» zu setzen — wenn man sich aber schliesslich doch besonnen und einen Blick zurückgeworfen hat, so hat man sich sagen müssen, dass in der Zeit vor dem ersten Weltkrieg alles noch viel, sehr viel schlimmer gewesen ist und dass seither vieles sich in der Richtung zum Guten entwickelt hat.

Die Stufe des neunzehnten Jahrhunderts, das auf Schritt und Tritt «in der Erscheinung erheiternde, im Gedanken erschreckende Offenbarungen des Bürgerwehrstandpunktes» (so nennt es Schumacher, wir haben für das gleiche den Ausdruck «Orgien des Dilettantismus» gebraucht) aufzeigt, ist überwunden. Und überwunden vor allem durch das Wirken von General Wille, der die Voraussetzungen mindestens zur geistigen Besserung geschaffen hat.

Sein Erbe haben die Mahner und Rufer zum Soldatischen übernommen, die zwischen den beiden Kriegen wirkten und denen wir es zu verdanken haben, wenn heute die Erzieher vorhanden sind, die in der Schule des Aktivdienstes eine soldatische Armee zu schaffen sich bemühen.

Ob das gelingt, erscheint heute noch ungewiss. Die Voraussetzungen sind so schwierig gewesen, als dass man die Frage ohne weiteres bejahen möchte. Wenn man aber auf Spuren dieses Wirkens heute schon auch ausserhalb der Armee (im engern Sinne) stösst, im Luftschutz, im Hilfsdienst, in den Arbeitskompanien, im F. H. D. — und zwar auf Spuren gerade nicht in der Form, sondern im Gehalt, in der Haltung — dann ist doch das sicher ein Grund zur Zuversicht. Und wenn einmal — statt umgekehrt wie früher — das Volk in seiner Haltung durch die Armee beeinflusst wird, dann nähern wir uns vielleicht doch dem, was dem soldatischen Bürger als Idealbild vorschwebt.

Gestern die Bürgerwehr, heute die soldatische Armee, morgen das soldatische Volk! Dass dieses Ziel erreicht wird, dazu ist freilich erforderlich die klare Einsicht in die Schwere der Zeit und der feste Wille, aus dieser Einsicht auch die Folgen zu ziehen.

Werner Guldmann.

La D. A. P. en terre vaudoise et en pays romand

Coup d'œil sur le travail réalisé.

Il ne fait aucun doute que l'expérience de la guerre a non seulement confirmé la nécessité de la défense aérienne passive, mais elle a démontré

également toute l'importance de cette organisation, indispensable à cette heure à la défense nationale. Il n'existe plus désormais une place quelconque pour les mesures de dernière heure. Les improvi-

sations sont de plus en plus coûteuses, pour ne pas dire inutiles. Seul ce qui a été préparé et organisé à l'avance, avec méthode, avec sérieux, et ce qui est prêt à fonctionner à l'instant opportun peut entrer en considération, et assure les services voulus.

Ces quelques remarques sont relevées avec raison dans le rapport annuel pour 1940 du Service cantonal vaudois de D. A. P. Elles disent bien que tout doit être mis en œuvre, dans ce domaine, tant il est vrai que chez nous on a quelque tendance, sinon à temporiser, du moins à remettre un peu au lendemain ce qui pourrait être entrepris et effectué immédiatement.

*

Il est clair qu'un gros effort a été réalisé en pays romand dans le cadre de la défense aérienne passive. Cet effort est d'autant plus intéressant que la D. A. P., dans l'esprit de l'opinion romande, ne fut pas d'emblée très sympathiquement accueillie. C'est une constatation peut-être regrettable, mais nous devons à la vérité de la mentionner ici. Dès le début, l'opinion publique n'ajouta guère foi aux appels, aux instructions données. Il fallut à l'A. S. D. A. P. et à ses sections de Genève, de Vaud et des autres cantons, un gros effort pour faire saisir dans un cercle déterminé toute la valeur des mesures de défense passive. Il est assez curieux, dans cet ordre d'idée, de rappeler que ce fut en Suisse romande précisément tout d'abord, que l'opinion publique put se rendre compte, en pratique, des effets causés par les bombardements aériens. On se rappelle les tragiques bombardements, par l'aviation anglaise, au printemps de 1940, de Renens, de Daillens et de Genève, qui causèrent de lourds dégâts et des pertes de vies humaines. Ces attaques nocturnes des bombardiers britanniques eurent un effet de mise en garde sur l'opinion publique. Beaucoup qui ne croyaient pas au péril aérien purent revenir de leurs premières impressions et saisirent le pourquoi des mesures arrêtées par les autorités.

Ces mesures, on le sait, émanent d'une série d'arrêtés et d'ordonnances du Conseil fédéral. Le premier arrêté fédéral date du 29 septembre 1934. En Suisse romande, l'ensemble de ces textes officiels émis jusqu'en 1939 ont fait l'objet d'un intéressant opuscule intitulé «Recueil des arrêtés, ordonnances et règlements fédéraux réglant la défense aérienne passive» édité par l'Imprimerie Vaudoise à Lausanne.

L'instruction des organismes D. A. P.

En raison de notre service actif de 1940, et des événements internationaux, les organismes locaux de D. A. P. ont eu l'occasion, soit de travailler pratiquement, soit d'accomplir des périodes d'instruction particulièrement heureuses pour la formation du personnel. Des cours spéciaux, destinés à compléter la formation des chefs locaux de

D. A. P. ont eu lieu et ont donné de bons résultats. A l'issue de la campagne de France, et de la signature de l'armistice entre l'Allemagne et la France, seuls les postes de commandement et les centrales d'alarme locales ont été conservés en service, les mesures nécessaires ayant été prises pour assurer une mobilisation rapide des troupes de D. A. P. en cas de besoin.

Il s'est posé la question, dans divers milieux — et on ne nous en voudra pas d'en dire ici deux mots d'autant plus qu'elle a fait l'objet de conversations assez généralisées —, de savoir s'il fut très judicieux, non pas d'incorporer en quelque sorte au sein de l'armée la D. A. P. — cette «incorporation» est fort compréhensible et normale —, mais dans le cadre du commandement de donner aux officiers les mêmes grades, en conséquence les mêmes compétences, tant aux officiers de l'armée, soumis à de très lourdes obligations tant techniques que militaires — durée d'instruction — qu'aux officiers de D. A. P., soumis incontestablement à de moins lourdes charges, et à des périodes d'instruction infinitement plus brèves. Il fut de ce fait distribué des grades assez rapidement à des officiers D. A. P., grades qui ne correspondaient nullement, dans le cadre des obligations d'avancement, à ceux de l'armée elle-même. Puisque l'organisation des troupes de D. A. P. pressait, et s'avérait urgente, il eut été certainement plus judicieux, et plus psychologique aussi, de constituer pour la D. A. P. un système hiérarchique particulier, qui pouvait fort bien ne pas être calqué sur celui de l'armée active.

Les services du feu par maison.

Une importance toute spéciale a été accordée avec infinité de raison à l'organisation du service du feu par maison (S. F. M.). La technique aérienne moderne et l'emploi des bombes incendiaires ont rendu obligatoire cette organisation, auxiliaire indispensable de la D. A. P. La question a été réglée au point de vue législatif en Suisse en 1937 déjà. Mais dans chaque canton il fallut des bases complémentaires, sous la forme d'arrêtés cantonaux. En tout état de cause, cet aspect du sujet ne saurait être réglé au début des hostilités. On ne saurait en conséquence que se féliciter de l'effort d'organisation accompli dans ce domaine pour mettre la propriété mobilière et immobilière à l'abri de la destruction par les flammes, et cela d'autant plus que ces mesures pourront conserver toute leur valeur même après les hostilités.

Le problème des abris.

Il a été un peu partout très fortement agité. A part certaines exceptions intéressantes, le problème des abris a rencontré en pays romand d'assez grosses difficultés de réalisation pratique. Il convient de mentionner que l'augmentation du

total des subventions fédérale, cantonale et communale, de 20 à 30 % en terre vaudoise notamment, n'a pas apporté d'améliorations réellement sensibles à la situation en la matière. L'opinion publique n'est pas encore «mûre» dans ce domaine, et elle accomplit ce que l'on pourrait dénommer la «résistance passive». Il est certain qu'en vertu des arrêtés fédéraux en matière de défense aérienne passive, les communes astreintes à la D. A. P. ont installé des centrales d'alarme, des postes de commandement et diverses installations obligatoires, postes de premier secours et cantonnements notamment, mais il n'en fut pas de même dans le cadre privé de la question.

En effet, les travaux privés de D. A. P. et la construction d'abris collectifs par les propriétaires, en faveur de la protection de la population civile, ont rencontré d'assez vives résistances. On le doit à la situation économique générale, et au fait également que l'importance de la défense aérienne passive n'est assurément pas encore comprise à sa juste valeur dans tous les milieux.

Obscurcissement.

L'obscurcissement a donné lieu aussi à des instructions qui nécessitèrent de la part de la D. A. P. beaucoup de travail, et plus encore de patience! Dans l'ensemble, il est possible de dire que les résultats sont actuellement satisfaisants et normaux. Mais toute cette question de discipline de la part du public semble ne pas être réellement saisie à sa juste valeur.

Dans cet ordre d'idée, il convient de noter le gros travail de propagande accompli par l'A. S. D. A. P., et par les sections romandes de l'A. S. D. A. P. Ce travail tend à renseigner le public sur toutes les mesures prises en matière de défense aérienne passive, et à collaborer étroitement avec les autorités. Des conférences sont données, et de son côté, notre confrère *L'Alerte Aérienne*, de Lausanne, répandue dans l'ensemble de la Suisse romande, poursuit le bon combat et tend à attirer toujours plus l'attention en faveur de la D. A. P.

Conclusion.

En résumé, on nous permettra de remarquer qu'il nous semble certainement curieux que dans un pays aussi porté aux problèmes de défense nationale, et la Suisse romande a donné d'innombrables preuves de son attachement absolu à notre armée et à notre défense militaire, il faille un temps relativement long — les premiers ordres relatifs à la D. A. P. furent donnés en 1934! — pour faire comprendre à l'opinion publique les raisons et les motifs de la défense aérienne passive.

Le fait est évidemment curieux. Mais il possède sa part de compréhension. On nous permettra de donner ici une opinion toute personnelle d'ailleurs,

mais qui pourra éventuellement apporter une explication plausible en l'espèce. Il fut très regrettable qu'à ses débuts la défense aérienne passive ait été une création «civile». On se souvient de l'époque, placée en quelque sorte sous le fanion de l'esprit de la Société des Nations, époque au cours de laquelle il était de bon ton d'écartier tout ce qui avait une petite tendance militaire. Les débuts de la D. A. P. connurent ainsi ce que j'appellerais «un faux départ». Pour ne citer qu'un seul exemple, les premiers mois d'activité tant de la section vaudoise, que de la section genevoise de l'A. S. D. A. P., furent notamment placés sous ce faux manteau d'une D. A. P. civile, dont les tâches étaient nettement et catégoriquement militaires.

Mais il s'agissait de faire droit aux sentiments «pacifistes» du moment. La propagande conduite à l'époque n'eut en vérité aucune solution pratique. On jouait à «cache-cache» avec la vérité. On se laissait bercer aux douces illusions de certains «fronts populaires» dont la fin a été lamentable.

Puis survint 1939. Il fallut rattraper le temps perdu. Les grands principes d'une défense aérienne passive placée sous le manteau *civil* disparurent. Mais le travail réalisé par les organismes bénévoles ou officiels jusque là n'avait nécessairement pas obtenu les résultats souhaitables. En fait, et malgré toutes les conférences de propagande et d'orientation, tous les efforts donnés, l'opinion publique, dans sa majorité, n'était pas orientée.

Grâce à la militarisation officielle de la D. A. P., le travail devint réellement constructif. Mais tout était alors, ou presque, à entreprendre. Et c'est peut-être pourquoi, à cette heure, nous devons constater encore certains retards de compréhension dans divers milieux de l'opinion publique.

Ainsi que le signalait récemment un rapport officieux, «il convient de rattraper le temps perdu». En effet. Et c'est ce qui est accompli actuellement.

Dans une conférence qu'il a donnée au mois de juin à Lausanne, M. le professeur von Waldkirch, chef du service fédéral de la D. A. P., releva en guise de conclusion: Les mesures de D. A. P. constituent un devoir impérieux qui doit être rempli dans l'intérêt de la défense nationale. Il n'y a en cela rien de commun avec la peur, au contraire, l'exemple finnois montre clairement comment un peuple, dont la bravoure est au-dessus de tout soupçon, a compris de quelle manière il pouvait rendre sa défense efficace par des mesures conscientieuses de défense aérienne passive. Puisse cette compréhension pénétrer dans tout notre pays. Il est particulièrement désirable que partout le stade des préparatifs soit enfin franchi, car au moment critique il ne sera à rien d'avoir prêts de magnifiques et de grands plans. À ce moment-là, ne compte plus que ce qui existe réellement.

Nous ne saurions assez souscrire à cet avis, à cette opinion; puisse-t-elle être saisie partout et par tous à sa très juste valeur. *Ernest Naf.*